

# FFVV

FEDERATION FRANÇAISE DE VOL A VOILE

29, rue de Sèvres – 75006 Paris

Tél. : 01 45 44 04 78 – Télécopieur : 01 45 44 70 93

http://www.ffvv.org – Email : info@ffvv.org



CIR10\_207

Paris le 06 mai 2010

**Décision d'attribution prise  
le 10 septembre 2010**

Destinataires :

Associations

## REMISE EN SERVICE DE PLANEURS MILITAIRES

L'Armée de l'Air a transféré à la FFVV des planeurs dont elle n'a plus l'utilisation. Dans le lot fourni se trouvent des planeurs de type Marianne et Pégase. Ces planeurs sont actuellement entreposés à Saint-Auban, ainsi que la documentation technique et administrative que nous a remise l'Armée de l'Air ; documentation indispensable pour les démarches d'attribution d'un Certificat d'immatriculation, etc.

La FFVV propose aux associations intéressées de prendre en charge les opérations de remise en service et de "civilisation". Ces planeurs resteront la propriété de la FFVV, mais seront mis à disposition des associations pendant un période de 3 années, à compter de la date de remise en service.

Les planeurs, visibles à Saint-Auban sont en très bon état structural (gelcoat quasiment parfait), mais sont fournis sans équipements, radio, trolley, parachute et remorque. Ils devront subir les visites indispensables avant toute remise en service (au minimum une grande visite pour les Pégases et probablement des visites calendaires de 3000, 4500 ou 6000 heures pour les Marianne).

La FFVV prendra en charge l'achat des instruments et les pièces qui pourraient éventuellement manquer.

Les démarches de "civilisation" seront à la charge des demandeurs, la FFVV ayant réservé les immatriculations de 3 Marianne et de 4 Pégase. La "civilisation" d'un des Pégases est en cours, sous la responsabilité de Christophe Vincent (Grenoble vol à voile) qui détaillera la procédure à suivre et pourra conseiller les associations intéressées.

Pour tous renseignements complémentaires contacter Christian Vrancken à la FFVV au 01 45 44 04 78.

*Remarque : la FFVV en tant que propriétaire de ces planeurs établira les programmes d'entretien exigés par la réglementation. Ceci à partir des programmes génériques proposés par le G-NAV et en reprenant les modèles des visites nécessaires avant la remise en service de planeurs équivalents, programmes établis pour le CNVV (au minimum une grande visite et probablement des visites calendaires de 3000, 4500 ou 6000 heures).*